



Une ténébreuse affaire

L'HISTOIRE commence un soir de Noël 2012. Édouard Louis, auteur du best-seller « En finir avec Eddy Bellegueule », rentre de son réveillon passé avec ses deux grands amis, les sociologues Didier Éribon et Geoffroy de Lagasnerie. Dans la rue, il croise le chemin de Reda, un Algérien sans papiers, qu'il fait monter chez lui. S'ensuit une fouguese nuit d'amour. Au petit matin, Édouard Louis ne retrouve pas son téléphone portable, que Reda lui a dérobé. À midi, il doit déjeuner au Select avec ses deux amis. Il leur raconte qu'il s'est fait violer par Reda. Lagasnerie et Éribon l'emmènent au commissariat, où il porte plainte. Jusqu'à la publication de son livre « Histoire de la violence », dans lequel il raconte son « viol », Édouard Louis ne prend pas

d'avocat, ne se renseigne jamais sur la procédure. Au moment de la sortie du livre, il précise que tout ce qui est écrit est la stricte vérité.

Reda est arrêté fortuitement pour détention et trafic de cannabis à Bobigny. On compare ses empreintes à celles laissées chez Édouard Louis, bingo ! Devant l'expert psy, l'écrivain change de discours. Il dit : « Je veux un non-lieu », et ajoute : « Mes amis m'ont forcé à porter plainte, et je regrette de m'être laissé influencer. » Marie Dosé, avocate de Reda, demande une confrontation, qu'Édouard Louis refuse, à plusieurs reprises. Reda est envoyé en détention provisoire pendant presque une année. Son avocat tente de l'en faire sortir, mais Emmanuel Pierrat, avocat d'Édouard Louis, fait bloquer la demande de mise en liberté.

Devant le tribunal correctionnel, Didier Éribon est entendu comme témoin. Il décrit les « plaies béantes et sanguinolentes » de son malheureux ami. Mais ce n'est pas conforme aux constatations du dossier médical et, étant donné la vie agitée d'Édouard Louis, rien ne prouve que Reda en soit l'auteur... Il finit par en convenir. Reda est relaxé de l'accusation d'agression sexuelle.

Mépris de classe

En appel, Geoffroy de Lagasnerie vient à la rescousse d'Édouard Louis. Il pleure à l'audience. « Édouard était dans un tel état... » La cour d'appel a prononcé la semaine dernière la relaxe de Reda. Son avocate, Marie Dosé, dénonce « un mépris de classe envers un homme sans papiers qui ne sait ni lire ni écrire, et dont la présomption d'innocence a été piétinée et bafouée ». Il est vrai qu'Édouard Louis et ses amis ne sont pas les derniers à dénoncer la société capitaliste et les violences qu'elle inflige aux sans-papiers. Innocent, Reda ? Pas pour Lagasnerie, qui insiste dans un communiqué : « Relaxé au bénéfice du doute, on ne veut pas dire que les faits ne se sont pas produits. » Mais n'est-ce pas le cas de 99 % des relaxés ? Bon, ce qu'il y a de bien, c'est qu'Édouard Louis va pouvoir poursuivre son œuvre et écrire une « Histoire de la violence... judiciaire » !

A.-S. M.

GRAND RENDEZ-VOUS RATÉ POUR VALÉRIE PÉCRESSE



Une ténébreuse affaire

L'histoire commence un soir de Noël 2012. Édouard Louis, auteur du best-seller « En finir avec Eddy Bellegueule », rentre de son réveillon passé avec ses deux grands amis, les sociologues Didier Éribon et Geoffroy de Lagasnerie. Dans la rue, il croise le chemin de Reda, un Algérien sans papiers, qu'il fait monter chez lui. S'ensuit une fouguese nuit d'amour. Au petit matin, Édouard Louis ne retrouve pas son téléphone portable, que Reda lui a dérobé. À midi, il doit déjeuner au Select avec ses deux amis. Il leur raconte qu'il s'est

fait violer par Reda. Lagasnerie et Éribon l'emmènent au commissariat, où il porte plainte. Jusqu'à la publication de son livre « Histoire de la violence », dans lequel il raconte son « viol », Édouard Louis ne prend pas d'avocat, ne se renseigne jamais sur la procédure. Au moment de la sortie du livre, il précise que tout ce qui est écrit est la stricte vérité.

Reda est arrêté fortuitement pour détention et trafic de cannabis à Bobigny. On compare ses empreintes à celles laissées chez Édouard Louis, bingo ! Devant l'expert psy, l'écrivain change de discours. Il dit : « Je veux un non-lieu », et ajoute : « Mes amis m'ont forcé à porter plainte, et je regrette de m'être laissé influencer. » Marie Dosé, avocate de Reda, demande une confrontation qu'Édouard Louis refuse, à plusieurs reprises. Reda est envoyé en détention provisoire pendant presque une année. Son avocate tente de l'en faire sortir, mais Emmanuel Pierrat, avocat d'Édouard Louis, fait bloquer la demande de mise en liberté. Devant le tribunal correctionnel, Didier Éribon est entendu comme témoin. Il décrit les « plaies béantes et sanguinolentes » de son malheureux ami. Mais ce n'est pas conforme aux constatations du dossier médical et, étant donné la vie agitée d'Édouard Louis, rien ne prouve que Reda en soit l'auteur... Reda est relaxé de l'accusation d'agression sexuelle.

En appel, Geoffroy de Lagasnerie vient à la rescousse d'Édouard Louis. Il pleure à l'audience. « Édouard était dans un tel état... » La cour d'appel a prononcé la semaine dernière la relaxe de Reda. Son avocate, Marie Dosé, dénonce « un mépris de classe envers un homme sans papier qui ne sait ni lire ni écrire, et dont la présomption

d'innocence a été piétinée et bafouée. » Il est vrai qu'Édouard Louis et ses amis ne sont pas les derniers à dénoncer la société capitaliste et les violences qu'elle inflige aux sans-papiers.

Innocent, Reda ? Pas pour Lagasnerie, qui insiste dans un communiqué : « *Relaxé au bénéfice du doute, cela ne veut pas dire que les faits ne se sont pas produits.* » Mais n'est-ce pas le cas de 99% des relaxés ?

Bon, ce qu'il y a de bien, c'est qu'Édouard Louis va pouvoir poursuivre son œuvre et écrire une « Histoire de la violence... judiciaire » ! •

A.-S. M.